

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

AR-BD-2024-09

**DELEGATION DE SIGNATURE A MME SABINE BESANCON-ILEAU EN QUALITE DE SECRETAIRE DU POLE ENFANCE ET JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 alinéa 3,  
**Vu** l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe le 1<sup>er</sup> mai 2022 de Mme Sabine **BESANCON-ILEAU**,

**Considérant** que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature,

**Considérant** qu'il convient dans un souci d'efficacité de l'action de l'administration, de permettre que certains cadres, signent un certain nombre de documents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **Mme Sabine BESANCON-ILEAU, Secrétaire du Pôle Enfance et Jeunesse**, à l'effet de signer les documents se rapportant au domaine suivant :

- Les inscriptions scolaires.

**Article 2** : La signature par Mme BESANCON-ILEAU des pièces et actes repris à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Président ».

**Article 3** : M. le Président, M. le Trésorier de Langres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

**Article 4** : Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 20 juin 2024  
Le Président,



Jacky MAUGRAS

Jacky MAUGRAS  
2024.06.21 09:40:14 +0200  
Ref:6737851-10095865-1-D  
Signature numérique  
le Président

Notifié, le :